

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

en date du 15 avril 2010

COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix, le quinze du mois d'avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Maïche se sont réunis à la Salle des fêtes de Cernay l'Eglise sur convocation qui leur a été adressée le 9 avril 2010, par Monsieur Joseph PARRENIN, Président de la Communauté de Communes du Pays de Maïche conformément à l'article 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la Présidence de Monsieur Joseph PARRENIN.

Étaient présents : TATU Georges, LAB Yves, RASPAOLO Magali, CAGNON Hervé, BRISBARD Stéphane, BURGAT Jean-Marc, AUBRY Yves, BOUQUIN Christine, MARTIN Roland, BONNOTTE Odette, COURTET Maxime, SANDOZ Jean-Luc, JANIN Christophe, SIGVART Guy, MAIRE Brigitte, JACOULOT Jean-Pierre, MOUREAUX Bernard, CAGNON Gilles, RONDOT Lucien, JACQUOT Pascal, WYCART Pierre-Jean, GROS Pascal, TISSERANT François, CATTIN Robert, VILLEMAIN Franck, PEREIRA Victor, LORIAU Patrick, PARRENIN Joseph, BAILLEUX Renée, NAVARRO Paul, LEPEME Didier, MOUGIN Yves, LARRIVAIN David, LOUIS Serge, GARESSUS Christine, MOUGENEL Jean-François, ORNY Serge, GODIN Pascal, BERNARD Dominique, DEGOIS Julien, DESBROSSE William, MOUREAUX Gérard, MAUVAIS Gérard, VILAIN Isabelle.

Étaient excusés : TISSOT Michel (suppléé par CAGNON Hervé), POGGORSCAK Michel (suppléé par LEPEME Didier), PLESSIX Muriel (suppléée par GARESSUS Christine).

Secrétaire de séance : VILAIN Isabelle

L'ensemble des membres du Conseil communautaire adopte le compte rendu du conseil communautaire du 19 mars 2010.

1/ Affectation des résultats 2009

– Budget Général :

Sur proposition du Président, après délibération et étant donné les résultats suivants de la comptabilité de l'exercice 2009 du budget général de la Communauté de Communes du Plateau Maïchois (CCPM) et du Groupement Intercommunal pour le Développement et l'Environnement entre Dessoubre et Doubs (GIDE) :

Section	Résultat fin de l'exercice 2009 CCPM	Résultat fin de l'exercice 2009 GIDE	Total des résultats	Solde des restes à réaliser au 31/12/2009	Besoin de financement 2009
Investissement	- 70 835,18 €	249,19 €	- 70 585,99 €	0,00	70 585,99 €
Fonctionnement	985 128,52 €	23 847,21 €	1 008 975,73 €		

Le Conseil Communautaire décide d'affecter ces résultats de la manière suivante :

Section	Compte	Montant
Investissement Recettes	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	70 585,99 €
Investissement Dépenses	001 Résultat d'investissement reporté	70 585,99 €
Fonctionnement Recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	938 389,74 €

– Budget annexe COMBE SAINT PIERRE :

Sur proposition du Président, après délibération et étant donné les résultats suivants de la comptabilité de l'exercice 2009 du budget annexe « Combe Saint Pierre » de la Communauté de Communes du Plateau Maïchois :

Section	Résultat fin de l'exercice 2009	Solde des restes à réaliser au 31/12/2009
Investissement	52 959,30 €	0,00
Fonctionnement	- 52 959,30 €	

Le Conseil Communautaire décide d'affecter ces résultats de la manière suivante :

Section	Compte	Montant
Investissement Recettes	001 Résultat d'investissement reporté	52 959,30 €
Fonctionnement Dépenses	002 Résultat de fonctionnement reporté	52 959,30 €

2/ Vote des budgets primitifs 2010

Vote du budget annexe Combe Saint Pierre et du budget général (annexe 1 et annexe 2 transmises avec la note de synthèse).

Concernant la section de fonctionnement, il est rappelé que suite à la fusion des deux EPCI et à l'impossibilité de procéder aux opérations de rattachement en fin d'année 2009, une partie des dépenses et de recettes des présents budgets prend en compte le mois de décembre 2009. De ce fait, pour certains articles, les prévisions sont entendues sur 13 mois. Les annexes précisent les articles concernés et le cas de figure rattaché.

En outre, le projet de budget prend en compte le travail de la Commission « Vie Associative et Culturelle » pour les subventions aux différentes associations (voir page 3 bis de l'annexe 2).

En ce qui concerne la Combe Saint Pierre, la synthèse des comptes de résultat des années 2008/2009 et 2009/2010 (provisoire) vous est présentée en **annexe 3 transmise avec la note de synthèse**.

Ces précisions entendues et les budgets primitifs présentés par le Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité les Budgets Primitifs 2010 (budget annexe Combe Saint Pierre et Budget Général).

3/ Vote des taux des taxes additionnelles et détermination de la compensation – relais pour 2010

Taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti

Il est rappelé que lors du Conseil communautaire relatif au débat d'orientation budgétaire et compte tenu de l'excédent dégagé en 2009, il a été proposé de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2009. Le détail pour 2010 est le suivant :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2010	Taux d'imposition 2010	Produit fiscal
Taxe d'Habitation	14 115 000 €	2,10 %	296 415 €
Taxe Foncière (bâti)	11 295 000 €	2,94 %	332 073 €
Taxe Foncière (non bâti)	740 700 €	7,68 %	56 886 €

Total du produit des taxes additionnelles à taux constants = **685 374 €**

Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Lors du Conseil communautaire relatif au débat d'orientation budgétaire, il a été proposé de maintenir le taux d'imposition de la taxe professionnelle appliqué en 2009 (soit 2,49 %) et ainsi déterminer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises qui permet de définir le montant de la compensation - relais pour 2010.

Base théorique de taxe professionnelle pour 2010.....	18 610 062 €		
	X	=	463 391 €
Taux d'imposition 2009.....	2,49 %		

Le Conseil Communautaire, l'exposé du Président entendu, vote à l'unanimité les **taux d'imposition pour l'année 2010**, comme suit :

- Taxe d'habitation	2,10 %
- Taxe foncière (bâti)	2,94 %
- Taxe foncière (non bâti)	7,68 %
- Taux-relais – CFE	2,49 %

4/ Vote des taux de la taxe OM 2010

Il est rappelé que lors du Conseil communautaire relatif au débat d'orientation budgétaire et compte tenu de l'excédent dégagé en 2009, il a été proposé de maintenir les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2009.

Ce maintien s'explique par la prochaine mise en place d'une redevance incitative qui nécessitera un besoin de trésorerie important. Actuellement, avec le système de la TEOM, l'Etat verse mensuellement et par avance (dès le mois de janvier) le produit de cette taxe. Lors de la mise en place de la redevance incitative, la CCPM percevra ledit produit avec plusieurs mois de décalage, les charges devant être réglées dès le début de l'année considérée. Les excédents constatés permettent d'avoir une trésorerie.

Il est précisé par ailleurs que la communauté de communes percevra la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) pour les habitants de l'ancien GIDE, avec maintien des tarifs 2009. Le montant pour l'année 2010 est estimé à 67 000 €.

Le Conseil Communautaire, l'exposé du Président entendu, vote à l'unanimité les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2010, comme suit :

- ZONE 1 : Maîche	8,90 %
- ZONE 2 : Charquemont et Damprichard	13,43 %
- ZONE 3 : Autres communes	20,64 %

5/ Projet École de musique

Monsieur le Président rappelle qu'à la demande des harmonies municipales de Charquemont, Damprichard, Fournet-Blancheroche et Maîche, une réflexion pour un projet d'école de musique intercommunale a été lancée dès 2009.

Ce projet sollicite la participation financière, par le biais d'une subvention versée en septembre de l'année N et pour l'année musicale concernée (de septembre à septembre), de la Communauté de Communes du Pays de Maîche (la Communauté de communes du Plateau du Russey initialement associée au projet ne souhaite pas poursuivre).

Les budgets prévisionnels précédemment présentés par les harmonies ont été refusés, la subvention demandée étant jugée trop élevée. Le dernier budget présenté sollicite la participation financière de la Communauté de communes à hauteur de 34 808 euros annuels.

Il est proposé une subvention de 250 euros par élève issu de la Communauté de Communes du Pays de Maîche.

L'exposé du Président entendu, le Conseil communautaire vote à l'unanimité le principe d'une subvention à hauteur de 250 € par élève pour la saison musicale 2010/2011, qui fera l'objet d'une décision modificative.

Cette subvention sera confirmée lors du conseil communautaire de septembre ou octobre au vue des informations fournies par l'école donnant le nombre d'élèves inscrits.

6/ Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays horloger

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Comité syndical du Pays Horloger, par délibération en date du 17 février 2010, a décidé de modifier les statuts du Syndicat Mixte du Pays Horloger afin de prendre en compte la nouvelle Communauté de communes du Pays de Maîche issue de la fusion entre la Communauté de communes du Plateau Maîchois et du Syndicat Intercommunal pour le Développement et l'Environnement. (GIDE)

Cette modification porte sur l'adaptation du nombre de structures adhérentes et sur la représentation de la nouvelle entité au sein du Comité syndical.

Chaque structure adhérente au Syndicat Mixte doit être consultée et se prononcer sur la modification des statuts.

Les membres du Conseil communautaire décident :

- d'approuver la modification de l'article 1 portant constitution du Syndicat en y intégrant la Communauté de communes du Pays de Maîche aux lieu et place de la Communauté de communes du Plateau Maîchois et du Syndicat Intercommunal pour le Développement et l'Environnement.

- d'approuver la modification de l'article 5 portant composition du Comité syndical. La représentation de la Communauté de communes du Pays de Maîche est fixée à 6 délégués.

7/ Gestion du site de la Combe Saint Pierre : autorisation de signature du marché avec le prestataire

Le Président expose que le marché concernant la gestion des équipements de la Combe Saint-Pierre à Charquemont arrive à échéance le 30 avril 2010.

Une consultation a donc été lancée et une publication a été faite dans les journaux légaux : JOUE, BOAMP, Est Républicain et les offres étaient à remettre pour le 10 mars 2010.

Une seule offre est parvenue ; celle de la Société TRINAIRGY de Maîche.

Le Président informe que la Commission d'Appel d'Offres dans sa réunion du 15 avril 2010 a décidé d'attribuer le marché de gestion des équipements de loisirs de la Combe Saint-Pierre à Charquemont à la Société TRINAIRGY.

Les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à signer le marché de gestion des équipements de la Combe Saint-Pierre pour une durée de 3 ans à compter du 1er mai 2010, soit jusqu'au 30 avril 2013, renouvelable 3 fois par période de 1 an, pour les différentes missions qui sont :

Désignation de la mission	Unité	Prix unitaire H.T.
Préparation et clôture hivernale du site – Préparation et clôture estivale du site.	Forfait annuel	56 700 €
Damage des pistes	Heure	25 €
Gestion de l'ouverture des activités pour les 180 premières demi-journées de fonctionnement	Forfait annuel	33 300 €
Gestion de l'ouverture des activités au-delà des 180 premières demi-journées	½ journée	170 €
Gestion administrative du site	Forfait annuel	47 900 €

L'évaluation de la prestation pour les 3 ans est de 435 150,00 € HT en prenant 150 heures de damage et 20 demi-journées d'ouverture complémentaires aux 180 premières demi-journées d'ouverture.

8/ Travaux de bouchage de trous sur les voiries communales

Monsieur le Président expose qu'une consultation a été lancée pour le bouchage des trous sur la voirie communale du territoire de la CCPM pour l'année 2010.

Deux procédés pouvaient être proposés avec une préférence technique pour le procédé mécanique.

3 offres sont parvenues :

- TPAD Charquemont
- SN Saulnier Levier
- Entreprise CUENOT Levier

Après étude par les membres de la Commission d'appel d'offres, elle émet un avis favorable pour l'entreprise SN Saulnier de Levier qui d'une part est la moins disante et d'autre part propose le procédé mécanique le plus performant.

Les membres du conseil communautaire, après avis de la Commission d'appel d'Offres,

- décident :
 - l'attribution du marché à l'entreprise Saulnier de Levier pour un montant de 225 € HT la tonne, avec une estimation de 400 T pour l'année 2010, soit une estimation de 90 000 € HT
 - la prévision d'une mise à disposition d'un compacteur tandem mixte et son chauffeur en cas de besoin pour un montant de 340 € HT par journée

- autorisent le Président à signer le marché avec l'entreprise Saulnier de Levier

9/ Demande du service d'insertion et de probation

Le Président informe de la demande du service d'insertion et de probation afin d'accueillir deux jeunes du secteur condamnés à des Travaux d'Intérêt Général et évoque le problème de l'exécution des TIG sur notre communauté de communes, problème soulevé par le responsable de ce service, Marc Belot. Les élus présents font savoir qu'ils n'ont pas été contactés par ce dernier et signalent qu'ils ne s'y opposent pas

10/ Magazine « Pays Comtois »

Monsieur le Président présente la proposition pour un « vivre au Pays de Maïche » du magazine « Pays Comtois ».

« Le magazine Pays Comtois (bimestriel) est diffusé en kiosque à 25000 exemplaires sur l'ensemble de la région Franc Comtoise ainsi que sur les départements limitrophes et en Île-de-France. La publication bénéficie également d'une distribution nationale dans des lieux stratégiques (maisons de la presse, gares, salons, etc.).

La rédaction du magazine a décidé d'ouvrir ses pages aux communes qui souhaitent profiter de leur réseau de diffusion et de leur savoir-faire dans la gestion et le traitement de l'actualité, disposer ainsi d'un formidable outil de communication et de promotion.

Il est proposé, pour un montant de 6000 euros HT un partenariat s'articulant de la manière suivante :

- un dossier rédactionnel d'environ 16 pages rédigé par notre équipe de journaliste en collaboration avec vos services sur un des numéros du notre magazine (tirage 25000 exemplaires)
- une « une » de couverture spéciale consacrée à votre commune pour les diffuseurs de presse de votre secteur
- la mise en place en kiosque d'affichettes annonçant le numéro avec reproduction de la couverture (sur un rayon de 15 km environ).
- la livraison de 500 exemplaires du magazine (prix de vente public 6,50 euros l'unité).
- l'insertion d'1 page de publicité en ouverture de dossier. »

Monsieur le Président attire l'attention des élus sur l'impact et la dynamique que peut constituer une telle opération pour l'image et la promotion touristique et économique de notre territoire au niveau départemental, régional et national.

Une option a déjà été déposée par un autre territoire pour l'édition de juin/juillet 2010, il propose de mettre une option pour l'édition d'avril/mai 2011 ou juin/juillet 2011.

Les membres du Conseil communautaire décident :

- de s'engager dans ce projet,
- de créer une commission *ad hoc* pour ce projet, sous la responsabilité du Président, composée de Christine BOUQUIN, Robert CATTIN, Pascal GODIN, Pascal GROS, Christophe JANIN, Gérard MAUVAIS, Guy SIGVART, Isabelle VILAIN, Franck VILLEMANN
- autorisent le Président à poser une option pour le magazine qui paraîtra en mai 2011 et à signer les contrats et pièces s'y rapportant.

11/ Facturation des déchets spéciaux

Une personne a apporté une quantité très importante de déchets dangereux en déchèterie le mercredi 21 mars. Une grande partie des déchets portait une étiquette de l'entreprise Go Automation de Thiébouhans. Il s'avère qu'un particulier originaire de Besançon avait acheté lors d'une vente aux enchères, le jour précédent, l'ensemble d'un lot d'encre et de matériel de tampographie. Cette personne, ayant constaté que ces produits avaient une date d'utilisation expirée, a déposé l'ensemble du lot en déchèterie.

Ces déchets ont été dirigés vers la filière de retraitement adaptée, le poids est de 600 kg et le coût de retraitement est de 760 € HT la tonne auquel se soustrait une aide de l'agence de l'eau de 228 € la tonne.
Le coût du traitement est donc estimé à 344,28 €.

Les membres du Conseil communautaire décident de facturer ce coût à la personne qui a présenté ces déchets.

12/ Tarifs été activités Combe Saint Pierre

Les membres du Conseil communautaire décident

- d'augmenter le tarifs de la location de matériel de via ferrata, car le prix actuel est très inférieur au prix du marché :

Location d'un pack Via Ferrata	Tarifs 2009 en euros	Proposition tarifs 2010 en euros
1 jour	10	12
2 jours	18	22
3 jours	25	30
Poulie seule	5	5

- de maintenir les autres tarifs décidés l'an dernier.

13/ Questions diverses

Saison culturelle

Le Président informe les membres du Conseil des nouveaux critères et barèmes :

-saison culturelle 2010/2011, le Conseil Général financera 4 spectacles (et non plus 5) par Communauté de communes à hauteur de 60 % du coût du spectacle (avec un maximum de 2100 euros par spectacle)

-saison culturelle 2011/2012, le Conseil Général financera 4 spectacles par Communauté de communes à hauteur de 50 % du coût du spectacle (avec un maximum de 2100 euros par spectacle)

et demande aux communes de se faire connaître auprès des services de la Communauté de communes dans le cas où elles seraient intéressées.

Opah

Lors de la séance du 18 février 2010, le Conseil communautaire s'est engagé vers une opah effiligras et un coût TTC de travaux de 128 159,73 €, la part résiduelle à la charge de la CCPM, compte tenu des différentes subventions s'élevant à 62 700,18 €

Le lendemain de cette séance, nous avons reçu un mail du Conseil Régional nous informant que l'ensemble des dépenses ne sera finalement pas intégré à l'assiette subventionnable.

Les membres du Conseil communautaire décident de se prononcer sur le tableau de financement suivant :

Vu la modification du périmètre de l'OPAH (intégration des anciennes communes du GIDE), la modification du règlement de l'ANAH, qui remplace les primes aux équipements par des éco-primes, l'application du nouveau Programme d'Actions Territoriales du Conseil Général et les nouveaux objectifs fixés dans le cadre de l'OPAH,

L'exposé du Président entendu et les rapports joints à la note de synthèse lus, les membres Conseil communautaire décident :

- de transformer l'OPAH dite « Classique » en OPAH énergétique et plus particulièrement une OPAH Effilogis,
- de s'engager sur un coût TTC de travaux de 128 159,73 €, la part résiduelle à la charge de la CCPM s'élevant à la somme de 65 360,30 €
- de retenir le tableau de financement ci-après
- de solliciter les aides du Conseil Régional de Franche Comté, du Conseil Général du Doubs et de l'ANAH
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au marché public de prestations intellectuelles avec HDL et l'avenant à la convention d'opération n°25-69 signée le 27 mars 2007 avec les différents partenaires financiers

	Coût TTC de l'OPAH	Part CG25	Part ANAH	Part Région	Part CCPM	
Coût restant à payer et subventions restant à percevoir pour les 4 ^{ème} (2010) et 5 ^{ème} (2011) années d'OPAH si aucune modification n'était intervenue	65 227,21 €	8 180,65 €	10 908,00 €	0,00 €	46 137,21 €	①
Surcoût lié à l'avenant pour 2010 et 2011 suite à l'augmentation du périmètre et l'engagement envers une OPAH Effilogis (surcoût d'honoraires et augmentation liée des subventions)	62 932,53 €	7 892,88 €	26 309,59 €	9 508,32 €	19 221,76 €	②
Coût global pour les deux dernières années (2010 et 2011)	128 159,74 €	16 073,53 €	37 217,59 €	9 508,32 €	65 360,30 €	①+②